sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise.

L'an deux mille vingt trois Le 11 avril à 18 heures 30

Objet:

Budget photovoltaïque

Etaient présents :

Date de convocation:

5 avril 2023

Date d'affichage:

5 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :

16

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Messieurs et Mesdames: Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs:

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents: M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Pauline SEILHAN

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 production énergie photovoltaïque à l'assemblée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif 2023 production énergie photovoltaïque qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 3 332.77 €

## Dont:

- 1 453.23 € en section de fonctionnement
- 1 879.54 € en section d'investissement

- ADOPTÉE

Therry DELBREIL

Le Maire.